



## **GARANTIE 20 ANS LIMITÉE**

Garantie sur les produits « DÉCO-RAMPE INC.»

### **Ce que couvre cette garantie :**

Déco-Rampe inc. garantit à l'acheteur les points suivants, et ce à compter de la date d'achat et en raison d'une utilisation normale du produit.

**Matériaux et défaut de fabrication : 20 ans**

**Peinture : 5 ans du fabricant selon leurs normes**

**Installation : 2 ans (sur les produits installés par les installateurs de Déco-Rampe)**

Il est à noter que cette garantie est transférable au nouvel acquéreur aux mêmes conditions.

### **Cette garantie ne couvre pas les points suivants :**

- Tous les dommages causés par une installation inadéquate sauf si celle-ci a été effectuée par des installateurs de Déco-Rampe.
- Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive ou un mauvais entretien (Voir directives sur l'entretien).
- Décoloration des matériaux.
- Dommages causés par tout désastre naturel, y compris les tempêtes de grêle, de vent, de glace et la foudre.
- Bris de verre.
- Dommages causés par le feu, les produits chimiques, produits corrosifs ou abrasifs, les fumées, pollution de l'air, pluie acide et l'air salin.